



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU NORD
PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

**MC CAIN ALIMENTAIRE SA
AUTORISATION D'EPANDAGE
Commune de HARNES**

Par arrêté interpréfectoral du 10 décembre 2012, la société MC CAIN ALIMENTAIRE SA sise zone industrielle de la Motte au Bois à HARNES (62440), sous réserve du respect des prescriptions annexées au présent arrêté, est autorisée à étendre le plan d'épandage des boues générées par la station d'épuration et par le digesteur de son site.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section installations classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.